

LE CORP DE FORCE HITLÉRIEN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une lettre d'Hitler au nouveau chef des S. A.

En même temps qu'il publie la nouvelle annonçant la suspension du capitaine Roehm et son remplacement par M. Lutze, le D.N.B. a publié la lettre suivante datée de Munich, adressée par M. Adolf Hitler à M. Lutze :
« Mon cher Lutze, de très graves manœuvres de mon chef d'état-major ont conduit à la destitution. Vous, mon cher Lutze, vous êtes compté, depuis de nombreuses années, dans les bons et mauvais jours, comme un chef fidèle et exemplaire des S. A. En vous nommant aujourd'hui chef d'état-major, je le fais dans la ferme conviction que vous parviendrez, par votre obéissance et votre fidélité, à faire de mes S. A. l'instrument dont a besoin la nation et que je me le représente. Je désire voir les S. A. devenir un membre fidèle et fort du mouvement national-socialiste. Animés d'obéissance et d'un esprit de discipline aveugle, il faut qu'ils contribuent à former un nouveau type d'homme ».

Le maréchal Hindenburg serait gravement malade

Le bruit court, dans les milieux diplomatiques de Berlin, que le célèbre chirurgien professeur Sauerbruch a été appelé d'urgence auprès du président du Reich, à Neudeck.
Le professeur Sauerbruch est en route pour Neudeck.

SEPT GÉNÉRAUX FUSILLÉS LE CAPITAINE ROEHM S'EST SUICIDÉ

On annonce de Munich que les chefs de groupes supérieurs, grade correspondant à général divisionnaire, Schmeidler, de Munich; Heuss, chef de groupe supérieur et préfet de Breslau; Ernst, chef de milieu de Berlin et du Brandebourg; Schmidt, de Munich; Hays et von Heydebreck, Pomeranie, et le comte Sprell, ont été fusillés.
Le capitaine Roehm est mort. Il se serait suicidé.

M. VON SCHLEICHER A ÉTÉ TUÉ EN MÊME TEMPS QUE SON MARI

Lors de l'arrestation du général von Schleicher, Mme von Schleicher, femme du général, a été tuée en même temps que son mari.

Les frères Adamowicz ont traversé l'Atlantique

Ils ont été contraints d'atterrir dans l'Orne, n'ayant pu réaliser, comme ils le désiraient, la liaison aérienne Amérique-Pologne.

Les aviateurs polonais Benjamin et Joseph Adamowicz ont traversé l'Atlantique, mais, égarés dans le brouillard, ils ont survolé pendant 5 heures le département de l'Orne. Ils ont atterri hier matin, à 6 heures dans un herbage au hameau du Chesnay, commune de Saint-André-de-Messay, aux environs de Fiers de l'Orne.
Les aviateurs ne sont pas blessés mais leur appareil est très fortement endommagé.

CONTRE LA CRISE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le lendemain matin la représentation commence. Des coups de sonnette furieux et précipités appellent le garçon qui accourt et trouve le voyageur, et celui, qui l'accueille avec un air furibond :
— « Garçon ! mon pantalon ! »
— « Mais, Monsieur !... »
— « Oui ! mon pantalon que j'avais mis devant la porte pour qu'on le brosse ! »
— « Mais, Monsieur !... »
— « On me l'a volé alors ! Appelez-moi le patron ! »
Survient le patron à qui le voyageur fait une scène épouvantable, déclare que son hôtel est une caverne de voleurs, et exige qu'on aille chercher le commissaire !
Alors, ça ne rate pas. Pour éviter le bruit et le scandale, car déjà les autres voyageurs commencent à sortir de leurs chambres, et pour calmer son client, le patron se fait un devoir de lui offrir un pantalon neuf et une petite indemnité.
Vous voyez bien que nos écroués sont aussi malins que ceux d'outre-Atlantique et cela ne manque pas de faire votre amour-propre national — mais, tout de même, et c'est fort bien heureux, ils ne vont pas aussi fort.

LA DÉCOUVERTE DU CORPS D'UN NOUVEAU NÉ EN GARE D'HIRSON

Comme nous l'avons relaté succinctement hier, dans la région faisant partie du train de Paris qui était en stationnement en gare d' Hirson depuis deux heures, le cadavre d'un nouveau-né, enveloppé de chiffons et de papier, fut découvert, sous une banquette, par un employé de chemin de fer qui, pour s'en retourner chez lui à Laon, était monté dans le compartiment.

La police, avertie, procéda aux premières constatations et fit transporter le petit cadavre à la morgue de l'Hôpital-Briset.
Le Parquet de Verdun, avisé et composé de MM. André Camus, procureur de la République; Bourgne, juge d'instruction; Roger Lemire, greffier, est descendu sur les lieux. Arrivé par le train de 9 h. 17, il rejoignit sur le quai de la gare MM. Biéman et Guidou, inspecteurs à la 12e brigade de police mobile; Brubaut, chef de gare; Herbrand, brigadier-secrétaire de police, et Wastiaux, gendarme, qui avaient déjà commencé leur enquête.

Toutes ces personnes se rendirent immédiatement à l'Hôpital-Briset et, en leur présence, l'autopsie fut pratiquée par le docteur Petit, médecin-légiste. Cet éminent praticien établit que l'enfant avait vécu quelques instants, qu'il avait crié et était mort frappé sous une lame de couteau ou une paire de ciseaux qui lui-avait sectionné la carotide; l'arme entra profondément et atteignit la colonne vertébrale.

A la suite de cette opération, le Parquet est retourné en gare et a procédé à l'audition de nombreux témoins de la voie du wagon, qui avait été placé sur une voie de garage.
Les résultats de l'enquête n'ont pas encore fait connaître sur cette délicieuse affaire. Toutefois, des éléments précieux ont été recueillis et il est permis d'espérer un dénouement dans un temps très rapproché.

UNE MANIFESTATION DE CHOMEURS DE VALENCIENNES

Le comité du secteur des Chômeurs de Valenciennes et de la région, pour protester contre le non paiement des allocations le dimanche, le pointage deux fois par semaine, etc., avait convié tous les chômeurs à venir manifester sur le marché bis-bisdominical qui se tient aux places d'Armes et du Marché-aux-Bœufs.

L'appel du comité des chômeurs n'a pas été entendu; seuls, les petits forains en raison de troubles qui auraient pu se déclarer, furent les victimes de cet appel; les acheteurs ayant déserté le marché. On prévoit des incidents qui auront pu se produire. M. Bissard, commissaire central, avait prévu un service "0.0.0."; il n'eut pas à intervenir.

Quelques élus appartenant aux partis d'extrême gauche ont parcouru les allées du marché; vers 11 heures, des manifestants poussèrent quelques cris; ils furent immédiatement appréhendés et conduits au commissariat central. Ils furent par la suite relâchés, mais ils se refusèrent à signer un acte de démission et à se faire de mes S. A. l'instrument dont a besoin la nation et que je me le représente.

De nombreux tracts avaient été placardés dans la région; des murs et des carreaux furent badigeonnés; des inscriptions apposées sur les murs.

Quelques-uns des auteurs de ces actes sont connus; une enquête est ouverte et les plaignants vont se constituer partie civile.

Les accidents de la route

Un notaire de Douai renversa un cycliste à Saint-Laurent-Blangy

Vers 19 heures, le jeune Georges Meunier, 14 ans, étudiant à l'école de Saint-Laurent-Blangy, demeurant 1, impasse du Vieux-Tripot, à Arras, sortait à bicyclette de l'usine, quand arrivait sur la route, il eut une collision avec l'automobile conduite par M. Deville, notaire à Douai, qui descendait la rue de Rosati.

Le jeune cycliste fut atteint par l'aile gauche de la voiture et alla se cogner la tête dans la glace de la portière qui fut brisée. On le releva inanimé sur la chaussée pour le transporter aussitôt chez le docteur Mellin, qui lui donna des soins.

La victime est sérieusement blessée au côté droit de la tête; elle porte des contusions multiples sur tout le corps et à la crosse droit fémur.

Les gendarmes d'Arras se sont rendus sur les lieux pour enquête et constatations. On pense que c'est le cycliste qui alla se jeter contre le véhicule.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire de récupération illicite à Beuvry

Le tribunal de Béthune avait condamné, pour récupération illicite de métaux provenant de débris de guerre, représentant 300 tonnes de cuivre, les brocanteurs dont les noms suivent :

Louis Dhieux, de Beuvry, à un an de prison avec sursis; Eugène Lecomte, à 2 mois avec sursis; André Santer, à 4 mois avec sursis; Marie Zobel, femme Bos, à 2 mois avec sursis; Eugène Clément, à 2 mois par défaut; Gérard Clément, à 3 mois avec sursis; Louis Dhieux fils, à 3 mois avec sursis.

En appel, la cour condamne Louis Dhieux père, à 4 mois avec sursis et avec sursis et 50 fr.; Santer, à 3 mois avec sursis et 50 fr.; la femme Bos, à 2 mois sans sursis et 50 fr.; Clément, à 2 mois sans sursis et 50 fr.; Gérard Clément, à 3 mois avec sursis et 2 mois avec sursis et 50 fr. d'amende.

L'indemnité de 3.574 fr. au profit de l'Etat est confirmée.

Une grave affaire de fraude à Ferfay

Une grosse automobile suspecte de contenir des marchandises de contrebande, ayant traversé la frontière, les gendarmes d'Hazebrouck la suivirent jusqu'à Ferfay, dans les environs de Lillers. Les gendarmes téléphonèrent à Auchel, firent une enquête. Ils découvrirent qu'il s'agissait de tabac belge, du poids de mille kilos, dans la grange de Mme Yvonne Sainpoul, nee Mayeur, cabaretière chassée Brunehaut.

Chez la mère de cette femme, Mme Juliette Lecq, veuve Mayeur, les gendarmes trouvèrent l'auto signalée. Le tribunal de Béthune acquitta les deux prévenus, estimant que l'existence d'un domicile fiscal chez elles n'était pas régulière, selon la loi du 17 février 1933.

La cour qui, pour rendre son arrêt, a demandé 48 heures de réflexion, estime que les ballons de tabac belge, qu'elle a saisi, ont été introduits en fraude, et elle condamne les deux prévenus solidairement à 121.000 francs d'amende.

Une affaire de diffamation entre spiritistes

M. Louis Duller, dit Karcid, revenu des doctrines spiritistes, a été poursuivi par un certain nombre de spiritistes, dont le nom est connu, pour avoir tenu, dans toute la France, des conférences contre les pratiques de ces anciens coreligionnaires, pratiques qu'il qualifie de mystérieuses et de dangereuses. Or, au cours d'une réunion tenue, il y a quelque temps, au théâtre municipal de Douai, le destructeur de la table d'appel, nommé M. Forestier, président de la Fédération spiritiste de France en des termes tels que celui-ci, s'étant jugé diffamé, poursuivit M. Duller en correctionnelle. Il le fit condamner à une amende aujourd'hui annulée et obtint 500 francs de dommages-intérêts.

Dans cette affaire plaidée en appel vers huit jours, la cour rend un arrêt qui confirme dans toutes ses dispositions le jugement d'instance, y compris trois insertions dans la presse.

Un acquittement à Calais

M. Louis Vadez, professeur à l'École P. S. de Calais, ancien adjoint au maire de cette ville, avait été poursuivi, ainsi que nous l'avons relaté lors du débat d'appel, la requête de la Compagnie des eaux, qui lui reprochait d'avoir vidé de l'eau en utilisant chez lui trois robinets.

GRAVE ACCIDENT AU RALLYE AERIEN DE BOULOGNE

Un avion s'est écrasé à Brunembert; le vice-président de l'Aéro Club de Péronne et deux époux Cambrésiens ont été tués

L'Aéro-Club de Boulogne, pour sa fête annuelle, avait organisé un rallye aérien dont le point d'atterrissage était Salambert. Déjà, de nombreux avions s'étaient régulièrement posés sur l'aérodrome de Boulogne, en présence de personnalités diverses venues de tous les points du Nord, et notamment de M. DELESALLE, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Air.

Durant le début de l'après-midi, les cultivateurs de la région de Calambert s'étaient intéressés au passage des appareils. Il était 16 h. 30 environ, des fermiers de Brunembert, M. et Mme Bouly, leurs enfants Joseph, Eliazar et Marcel Thullieux virent soudain un appareil volant à environ 200 mètres du sol. Ils le virent remonter, puis le moteur eut des ratés et l'avion se mit à descendre en vrille.

Bien que la chute fut brutale, les spectateurs atterrés virent soudain un corps balancé hors de la carlingue, puis l'appareil s'abattit avec grand fracas, parmi les arbres, dans la pâture où il se pulvérisa littéralement. Les témoins s'empressèrent de faire aussitôt appel parmi les débris de l'appareil. Il n'y avait plus aucun vivant de ceux qui le montaient, trois personnes: M. Gonnet, vice-président de l'Aéro-Club de Boulogne, M. Raoul Duthoit, entrepreneur de peinture à Cambrai, et son épouse.

M. Gonnet avait été décapité, son corps balancé hors de la carlingue, mutilé; quant à la femme de ce dernier, elle était méconnaissable. La gendarmerie de Calambert, par les soins du chef, Sympson, prévint immédiatement M. Couquer, capitaine de gendarmerie à Boulogne, et l'aérodrome de Saint-Inglevert.

A 16 heures, M. Delesalle et diverses personnalités, ainsi que M. Paret, directeur de l'aérodrome de Saint-Inglevert, arrivaient sur les lieux.

Ajoutons, pour terminer, que cet accident s'est produit au moment où tous ceux qui participaient au rallye et que des mesures ont été prises pour annuler différentes réceptions qui devaient avoir lieu hier soir et aujourd'hui en signe de deuil.

Sur les lieux pour enquête et constatations. On pense que c'est le cycliste qui alla se jeter contre le véhicule.

Par malheur, un enfant de 6 ans, le petit Ribourg, qui se trouvait à l'arrière du véhicule et blessé aux jambes si gravement qu'il succomba en arrivant à l'hôpital.

Le tribunal correctionnel condamna l'automobiliste à huit jours de prison avec sursis, 300 francs d'amende et à verser aux parents de la petite victime une indemnité de 23.500 fr. d'amende.

La cour confirme les sanctions pénales et élève les dommages-intérêts à 40.000 francs.

M. Hippolyte Dauchez avait renversé avec son auto, à Valenciennes, M. Dupont, bourellier, qui décéda quelques semaines après.

Le tribunal condamna l'automobiliste à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

La cour confirme les sanctions pénales et élève les dommages-intérêts à 40.000 francs.

Poursuivi à la suite d'un accident d'auto, qui eut des suites mortelles pour la victime, M. Dierckx fut condamné, à Dunkerque, à 2 mois de prison avec sursis, 500 fr. d'amende et à payer 30.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

La cour abaisse à un mois la peine de prison avec sursis, à 200 fr. d'amende et à 20.000 francs d'indemnité.

M. Albert Gilson avait été poursuivi pour homicide involontaire, à Aubry. La cour le condamne à 8 jours de prison avec sursis, 50 francs d'amende et à servir une rente de 2.000 francs à chacun des enfants de la victime jusqu'à leur dix-huitième année.

A Cuincy, M. Monnet, conduisait un chariot rempli de pulpe et attelé de trois chevaux. Pour éviter une auto, il poussa un de ses chevaux sur le trottoir et provoqua ainsi la chute d'une crochete Mme Ledoux, née Savary, qui eut un pied brisé par le lourd véhicule.

Le Tribunal de Douai condamna Monnet à 25 francs d'amende et à payer à sa victime, une provision de 6.000 fr. En attendant le résultat de l'expertise confiée au docteur Monnier.

La Cour confirme le jugement d'instance.

LA SOIRÉE D'HIER A LILLE SE DÉROULA SANS INCIDENTS TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC

Faidherbe, un second rue Gustave-Deleury, un troisième à la Préfecture, un quatrième rue Moitte.

Des pelotons sont enfin en réserve au Commissariat Central, square Daubenton, des Patrouilles et à la statue de Nègre. Des nationalistes cyclistes et en camion sillonnent parallèlement les voies du Centre, dans le but de signaler les attroupements anormaux qui pourraient se produire.

Pour faire respecter l'arrêté

Le service d'ordre avait reçu la consigne d'exécuter l'arrêté et à la lettre, fermement, sans considération pour qui que ce soit.

Il lui appartenait, en conséquence, d'interdire toute altercation, toute prise de contact entre les personnes et d'interdire tout rassemblement.

Les personnes qui s'attrouperaient seraient punies.

La garde mobile occupe la salle où M. Jean Renaud devait parler

Dès 10 h. du matin, un peloton de gardes mobiles, sur réquisition de M. Coissard, commissaire central, occupa, rue de l'Orphéon, la salle où M. Jean Renaud devait parler.

Les gardes mobiles surveillaient les portes de Lille.

L'Orphéon, la salle de l'Union du Canton-Centre, groupement politique affilié à l'Entente Républicaine Démocratique. C'est en effet dans cette salle qu'était annoncée la conférence de la Solidarité Française.

A 16 h., un second peloton de gardes mobiles est venu renforcer le premier.

L'occupation de la salle n'a donné lieu à aucun incident.

La « Solidarité Française » fait dresser un constat d'huissier

A 19 h. 45, M. Cardon, délégué régional de la Solidarité Française, s'est présenté rue de l'Orphéon, devant l'un des barrages de gardes mobiles. Il était accompagné de M. Devred, huissier.

M. Cardon fit constater par l'officier ministériel, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de prendre possession de la salle qu'il avait loué.

Au delà des barrages, on ne notait qu'une vingtaine de curieux.

Dans les organisations ouvrières

Les Commissions des organisations ouvrières siégèrent toute la soirée, en permanence, rue Léon-Gambetta, à la Bourse du Travail, dont les portes, dès 19 h. 30, demeurèrent hermétiquement closes.

Les organisations unitaires tenaient, d'autre part, rue de Douai, une permanence qui rassembla une vingtaine d'hommes et de femmes.

Aucun incident ne fut noté aux abords.

Avant la réunion de Lambersart

Le bruit court, avec persistance, depuis la veille, que la réunion fixée au territoire de Lille, se tiendrait sur le territoire de Lambersart.

On annonçait en effet que le propriétaire de la salle, après des heures d'hésitation, s'était rendu aux instances des représentants du Front National.

On ajoutait que M. Ceugnart, commissaire divisionnaire de la Préfecture, avait obtenu de M. Mabille de Poncheville, maire de Lambersart, non seulement qu'il autoriserait la réunion, mais qu'il prit un arrêté interdisant tout attroupement sur la voie publique.

Le bruit, dans la matinée d'hier, se confirma et l'on apprenait, au début de l'après-midi, qu'une vingtaine de camions du Roi, sous la protection de la Police spéciale et de la Gendarmerie départementale, avaient, à l'heure du déjeuner, pris possession de la salle du Canon d'Or.

Au début de la soirée, on se montrait enfin des cartes que la Solidarité Française remettrait de la main à la main et où elle annonçait officiellement que, ne pouvant tenir sa réunion à Lille, elle l'organiserait à Lambersart.

La réunion de la Solidarité Française eut lieu au Canon d'Or à Lambersart

Si Lille n'avait jamais connu un tel déploiement de forces de police, Lambersart, et plus particulièrement le quartier du Canon d'Or, fut littéralement envahi de policiers et de gendarmes.

Sous les ordres d'officiers de la gendarmerie mobile, et sous la direction de commissaires de police, les pelotons de gardes mobiles avaient pour consigne d'assurer la visite des véhicules paraissant suspects et transportant des manifestants de l'extrême gauche.

LE CONGRÈS DES MUTIÉS DES MUNICIPALES et A. C. à Maubeuge

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

2° Questions sociales et questions économiques; Fédération des mutilés, président, M. François, rapporteur, M. Baum; Fédération des anciens combattants, président, M. Aimé Goudart; Fédération des anciens combattants, président, M. Aimé Goudart; Fédération des anciens combattants, président, M. Aimé Goudart.

3° Paix; Fédération des mutilés, président, M. Dekoiler; rapporteur, M. Henri Fontaine; secrétaire, M. Deloche; Fédération des anciens combattants, président, M. Olivier; rapporteur, M. Lebaez; secrétaire, M. Guesquiers.

4° Prisonniers de guerre; Fédération des anciens combattants, président, M. Gontier; secrétaire, M. Frayrie; rapporteur, M. Léon Mercier.

On donna travail vu de ce accompli. La soirée fut un excellent défilé, la ville s'attacha déjà son air de fête, des drapeaux claquaient au vent du crépuscule, des bannières flottaient sur des mâts. Une animation inaccoutumée se manifesta.

A 20 h. 30, sur la place Verte, en présence d'assez nombreux auditeurs, en dépit du temps gris et peu engageant, la société Philharmonique, qui, sous la direction de M. Vanden Broecke, se concerta d'une belle tenue artistique que les congressistes apprécièrent vivement.

Un beau geste de fraternel apaisement

Après une bonne nuit de repos, chacun fut sur pied hier, de bonne heure, car le programme était assez chargé. A 8 heures, la longue file d'automobiles, qui, la veille, avait conduit les invités des Maubeugeois à travers « La Petite Suisse » attendait à la porte de Mons.

La première visite fut pour le cimetière du Centre. Devant le carré français, les tombes anglaises, le carré roumain, le terrain militaire de la garnison, que la religion fixait sur le monument de 1870-71. Le fidèle air du congrès ouvrit et ferma le ban, et des gerbes furent déposées par M. Olivier, président de la manifestation, tandis que l'assistant observait la minute de recueillement traditionnelle.

On se rendit ensuite à la Nécropole militaire d'Assevent, où, dans un calme décor champêtre, sous les buissons de roses, reposent les centaines et les centaines de victimes françaises et allemandes. Tombées au cours des sanglants combats de la longue file d'automobiles, recueillis devant le monument aux morts allemands, sur le socle duquel la plus belle gerbe fut déposée.

En quelques paroles profondes, M. Olivier dégagea la signification de paix et d'oubli des haines que représentait cet hommage à d'anciens adversaires tombés aux côtés de nos héros. On fut ensuite abondamment informé des trépassés français et le tragique ossuaire des innocents.

Une matinée pleine d'intérêt

Pour faire suite à la visite de la veille à la Centrale électrique de Sous-Bois, l'Association des A. C. de Maubeuge avait réservé à ses hôtes une autre visite industrielle, non moins intéressante que celle de la veille.

Compagnie des Glaces de Boussois, la plus grande maison française spécialisée dans cette industrie.

Sous la conduite de M. Leroy, directeur de l'établissement, et de MM. Delvois, Beugnot, Remacle et Bouvaux, ingénieur, les congressistes, précédés de leurs familles, parcoururent les installations ultra-modernes de l'usine, suivirent les différents stades de la fabrication des glaces, assistèrent à l'impressionnant spectacle de la coupe, aux travaux de polissage de finissage du verre et restèrent émerveillés devant les étonnants progrès de la technique moderne.

L'issue de la visite, les A. C. et mutilés furent l'objet, dans l'admirable foyer des travailleurs de la compagnie, d'une charmante réception au cours de laquelle M. Ceugnart, président de la Fédération des A. C. de Maubeuge, exprima les vœux les plus chaleureux pour le succès de la manifestation et de sympathie.

Le député-maire de Maubeuge reçoit les Congressistes

Les autres reconduisirent ensuite les congressistes à Maubeuge et un demi-heure plus tard M. le docteur Deudon, député-maire de Maubeuge, accompagné de MM. Baum, Baillieu, Carlier et Charlier, municipal, accueillit dans le salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, MM. Olivier, Dekoiler, Cassel, Ceugnart, Maillard, De Sorbay, Dufour, tous les délégués du département.

M. Olivier, président de l'Association des A. C. de Maubeuge, dit la joie que lui avait eue de l'accueil charmant reçu dans la bonne ville de Maubeuge, réhabilitée des calomnies anciennes et des droits acquis à la reconnaissance de la nation et sociale.

M. le docteur Deudon s'associa à ces paroles, souligna aux congressistes la manière bienvenue et exprima le vœu qu'il eût l'exemple de leurs camarades du Nord, tous les anciens combattants de France qui ont le devoir et le droit de dire leur mot dans les affaires du pays et de mettre d'accord et d'unifier sur un programme commun d'apaisement, de travail fructueux et de progrès sociaux.

M. Maillard, président alors à M. le député-maire l'étendard du Nord des mutilés porté par un véritable brave, M. Steillman, de la section des mutilés de la commune de Maubeuge, MM. Baum, Baillieu, Carlier et Charlier formèrent la garde d'honneur. Une flûte de champagne scella cet excellent contact.

Le fructueux travail des Commissions

A 14 h. 30, sitôt après la visite officielle de la salle Straub, où se tient l'exposition des travaux de prisonniers, poilus et aveugles de guerre, les travaux recommencèrent dans les commissions d'élaboration. Au cours d'amicales discussions, quelquefois fort animées, les motions et les vœux qui seront discutés aujourd'hui dans l'assemblée plénière et réunis dans un cahier à remettre à M.

Le meeting

Vers 21 h., arrivèrent les membres de la S.P. et sympathisants. Leur entrée dans la salle s'effectua sans incidents. Le litrage était minuscule.

Le meeting

interdits sur le territoire pendant la journée du 30 juin et dans la nuit du 30 juin au 1er juillet.

La force publique prend position aux différents points stratégiques

A 19 h. précises, la police municipale, la gendarmerie départementale et les quatre-vingt-trois pelotons de la garde mobile, prenant position dans les rues du Centre.

Cinq pelotons de garde mobile occupent la rue de l'Orphéon, à l'angle du boulevard de la Liberté, comme à l'angle de la place de Strasbourg.

Quatre pelotons de gardes à cheval occupent d'autres points de la rue de l'Orphéon, du square Jusseau, et l'angle de la rue Jacquemars-Giélée et de la place de Strasbourg.

Un peloton prend place face au Lycée

La réception à l'Hôtel de Ville

L'Administration municipale reçut les congressistes à midi, à l'Hôtel de Ville. Elle était représentée par MM. Brodel, député et conseiller municipal; Coudon et Masson, adjoints; Dauchy et Courroux, conseillers municipaux.

M. Robert LELU, président des congressistes en excellentes termes, souligna l'importance des revendications des artisans et remercia la municipalité lilloise, au nom de la municipalité, d'avoir adressé une très cordiale bienvenue aux personnalités et aux congressistes.

M. Fernand PETER, président du C. E. A. A., rendit hommage à la population lilloise pour sa courageuse attitude pendant l'occupation et exprima sa gratitude à la municipalité pour sa grande bienveillance à l'égard des artisans. La réception se termina par un vin d'honneur.

La grande assemblée de clôture

A 15 h., eut lieu une grande manifestation ouverte aux délégués de tous les groupements d'artisans.

M. Robert LELU, président de la Fédération des Artisans du Nord de France, prononça une aimable allocution de bienvenue.

M. Fernand PETER développa le thème suivant: Pourquoi un comité d'urgence des artisans artisans? La tâche politique et économique, secrétaire général adjoint de la F.I.L.F., lauréat du Grand Prix Littéraire de la Ville de Lille, et son rôle dans la vie politique et sociale de la région.

M. REAL (Grenoble) a posé et résolu cette question: Comment donner du travail à nos artisans? Comment protéger le travail artisanal.

M. Hubert LEY, secrétaire général du C. E. A. A. développa ce que venait d'être les travaux du congrès.

Le congrès se termina par un grand banquet officiel eu lieu dans les salons de l'Hôtel Maréchal.

La Loterie de la Presse

Un de nos lecteurs M. Alfred Turpin, de Dorignies a gagné le lot de 20.000 francs

Il nous est particulièrement agréable de signaler que le lot de 20.000 francs de la loterie de l'Association professionnelle des journalistes du Nord a été gagné par un de nos lecteurs, M. Alfred Turpin, domicilié chemin de halage à Dorignies.

Le billet gagnant, portant le numéro 7.375 de la série 130, lui avait été remis par un marchand de tabac, M. Riches-Jaure, à Douai.

Et, une fois encore, le sort a bien fait les choses puisque sa faveur est allée à un modeste travailleur, mutilé de guerre par surcroît.

M. Turpin, qui s'est vaillamment comporté pendant la guerre, est aujourd'hui âgé de 52 ans.

Depuis un dizaine d'années, il est employé, en qualité de wattman, à la Compagnie générale de traction électrique sur les voies navigables, à Douai, où il a travaillé pendant 25 ans.

Il est inutile de dire la joie de M. Turpin,